

Le secteur des arts et de la culture, et le spectacle vivant en particulier, a mené depuis de nombreuses années une politique active et novatrice en matière de formation professionnelle continue pour les professionnels. Cet engagement fort a été maintenu après la réforme de 2014.

Les représentants du secteur participent en étroite collaboration avec les acteurs de terrain, à l'élaboration d'un plan de branche qui fixe les priorités des actions de formation, accessibles pour les salariés en plus du plan de formation de leur entreprise. Majoritairement, il s'agit de formations dédiées à l'administration culturelle et à la sécurité, et ce, qu'il s'agisse de cadres ou de non cadres, de bénéficiaires franciliens ou en région.

Les représentants du secteur participent également activement à la politique en faveur de la formation initiale, à travers la gestion de la taxe d'apprentissage et les instances de concertation d'ingénierie de formation des diplômés nationaux.

Les métiers artistiques exigent une formation tout au long de la carrière : le métier de danseur par exemple nécessite une reconversion après plusieurs années, les artistes ont parfois besoin d'une formation pour les aider dans le cadre de l'action culturelle auprès de certains publics ; les autres professionnels des arts et de la culture également, dans le contexte de transformations profondes de leurs métiers, liées à l'innovation, à la recherche et aux nouvelles technologies (en technique comme en communication), ou à la mutation des formes de productions que nous cherchons à accompagner.

Le secteur des arts et de la culture demande à l'Etat d'accompagner leurs avancées en matière de formation.

## 5 propositions

- Soutenir le développement de la recherche prospective sur l'évolution des métiers pour adapter l'offre de formation aux besoins futurs des entreprises et des professionnels,
- Soutenir les actions de formation tout au long de la vie pour les artistes, les techniciens et les autres personnels, favoriser leur prise en charge au sein de notre secteur ; Encourager les actions de formation auprès des entreprises des arts et de la culture qui n'y ont pas recours,
- Développer une offre de formation aux fonctions de direction dans une période de renouvellement important spécifique,
- Favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes à travers les accès à la formation fléchées,
- Favoriser la diversité professionnelle en soutenant des initiatives comme 1er Acte, le programme "Égalité des chances" ou la classe préparatoire intégrée de l'École de la Comédie de Saint-Etienne, la Master Class 93 Bobigny, etc.